

BULLETIN D'INSCRIPTION

MARCHÉ DE NOËL

DEMANDE DE PARTICIPATION à retourner à
Service vie associative – 99 Avenue de Paris,
79260 La Crèche
ou par mail : vie-associative@ville-lacrecche.fr

**BULLETIN À RETOURNER AU PLUS
TARD LE 30 OCTOBRE 2026**

IDENTITÉ - COORDONNÉES

Nom : Prénom :
Adresse :
Numéro de téléphone : Adresse mail :
Si professionnel (commerçant, artisan, producteur) : Si association :
Statut : Nom de l'association :
N°SIRET :
Raison sociale :
Site internet : Réseaux sociaux :

PRODUITS

**PHOTOS OBLIGATOIRES
À JOINDRE AU DOSSIER**

Description des produits :
.....
.....
.....
.....
Gamme de prix : entre€ et€ Origine des produits :
Si vente d'alcool (entourer) : producteur revendeur

EMPLACEMENT - TARIFS

**Les stands devront être décorés
aux couleurs de Noël.**

Chaque emplacement se compose de :
- **2 tables** : 1 table de 1,60m et 1 table de 1,20m
- **2 grilles d'exposition** sur lesquelles vous pourrez accrocher objets et décorations
- **1 branchement électrique** - **Merci de bien vouloir privilégier les lampes LED**

Je souhaite un branchement électrique (entourer) : Oui - Non

Tarif unique : 15€

Si votre candidature est retenue, et uniquement dans ce cas, un chèque de 15€ pour l'emplacement devra être envoyé avant le 20 novembre 2026.

Un second chèque devra être envoyé avant le 20 novembre 2026 d'un montant de 50€ pour la caution.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du marché de Noël, annexé au dossier d'inscription, et en accepter les termes.

☐ Je m'engage à respecter le règlement intérieur du marché de Noël.

Date :

Signature :



Obligatoire pour prise en compte de la candidature



INFORMATIONS

Horaires du marché de Noël : 10h00 à 22h00.

Déballage entre 8h30 et 10h00 – Remballage à partir de 22h00 ou en fonction de l'affluence à partir de 21h00 après décision de l'organisateur. Aucun départ anticipé ne sera autorisé.

Le marché se déroule à la salle de l'Hélianthe, 21 route de Mougou, 79260 La Crèche.

Le dépôt de votre candidature ne vaut pas acceptation. Vous recevrez une réponse par mail après réunion du comité de sélection.

DOCUMENTS À JOINDRE

Tout dossier incomplet sera refusé.

Pour TOUS les candidats :

- Bulletin d'inscription dûment complété et signé,
- Photographies des produits proposés (3 photos minimum),
- Attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ou d'occupation du domaine public pour la manifestation,
- Copie de la pièce d'identité ou du passeport (en cours de validité).

Si vous êtes un professionnel (commerçant/artisan) :

- Extrait K/Kbis ou justificatif d'immatriculation au Registre national des entreprises (RNE) de moins de 3 mois;
- Carte de commerçant ou artisan ambulant, lorsqu'elle est requise.

Si vous êtes producteur :

- Carte MSA ou attestation professionnelle/d'affiliation à la MSA ;

Si vous êtes une association :

- Justificatif de déclaration de l'association (récépissé de la préfecture)
- Statut de l'association

Si vous vendez de l'alcool :

- **Si vous êtes revendeur** : Vous devez effectuer, au moins 15 jours avant le début du marché, une déclaration auprès de la mairie à l'aide du CERFA n° 11542*05, afin de disposer :
 - o d'une petite licence à emporter pour la vente de boissons du 3^e groupe (vin, bière, cidre, etc.) ;
 - o ou d'une licence à emporter pour la vente de toutes les boissons alcooliques dont la vente est autorisée.
- **Si vous êtes producteur-récoltant** : Si vous vendez uniquement les boissons alcooliques issues de votre propre récolte, vous n'avez pas de déclaration de licence à effectuer auprès de la mairie.

Si vous vendez également des boissons alcooliques qui ne sont pas issues de votre propre récolte, vous devez disposer de la licence correspondante pour la vente de ces produits.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

M. Alain LOIRAT, Responsable matériel associatif et événementiel

Adresse mail : vie-associative@ville-lacrecche.fr

Téléphone : 05 49 25 38 79 – 06 27 29 63 11

La décision relative à votre candidature (acceptation ou refus)
vous sera communiquée le 9 novembre.

